

Produits indépendants Broadbean – décembre 2017

L'utilisation par la Société de tous Services Broadbean sera soumise aux conditions additionnelles suivantes :

Services et Responsabilités

1.1 La Société pourra utiliser les Services pour le compte de ses Sociétés Apparentées (telles que définies ci-après) ou leur donner accès aux Services sous réserve des conditions suivantes :

1.1.1 La Société s'assurera que chaque Société Apparentée respecte l'ensemble des conditions du Contrat de la même manière que ces conditions s'appliquent à la Société ; et

1.1.2 La Société est et restera responsable des actes et omissions de l'ensemble des Sociétés Apparentées.

Le terme "Société Apparentée" désigne une entité qui contrôle, est contrôlée par ou est sous contrôle commun avec la Société.

1.2 Broadbean ne garantit pas l'accessibilité continue des sites d'offres d'emploi, des sites de réseaux sociaux ou par le biais d'autres moyens de diffusion/recherche exploités par des tiers (ci-après les "Sites d'Offres d'Emploi") ni des bases de données de CV exploitées ou conservées par des tiers (ci-après les "Bases de Données de CV" et conjointement désignées avec les Sites d'Offres d'Emploi sous le terme "Sources de Candidats.")

1.3 La Société s'interdit de revendre les Services de quelque manière que ce soit et n'autorisera aucun tiers autre que ses Sociétés Apparentées à accéder aux Services.

1.4 La Société reconnaît que Broadbean n'est pas un cabinet de recrutement et que Broadbean n'a aucune obligation légale de conserver les dossiers de candidature que la Société reçoit par le biais des Services.

1.5 La Société reconnaît qu'il incombe à ses utilisateurs d'examiner et d'approuver le contenu et le format de l'ensemble des annonces mises en ligne par les biais des Services. Careerbuilder décline toute responsabilité au titre de toute modification apportée au contenu ou au format desdites annonces par une Source de Candidats.

1.6 Broadbean créera et configurera le compte de la Société. Cela comprend la configuration initiale de Sources de Candidats et d'Utilisateurs avant la mise en service initiale du compte Broadbean de la Société. La Société désignera un responsable livraison unique habilité à prendre des décisions concernant la création du compte, la configuration, le flux de travaux et la formation. La Société communiquera toutes décisions et informations correspondantes raisonnablement demandées par Broadbean pour créer et configurer le compte de la Société.

1.7 Une fois que le compte de la Société aura été créé et configuré, Broadbean fournira à la Société des sessions de formation Utilisateur par le biais d'un logiciel de partage en ligne. La Société s'assurera que l'ensemble des Utilisateurs ont assisté à un webinaire complet de formation avant d'utiliser les Services.

1.8 Broadbean dispensera des formations administrateur par le biais de webinaires permettant aux Utilisateurs administratifs de la Société d'ajouter, de supprimer et de configurer des Sources de Candidats et d'ajouter des Utilisateurs autorisés dans le compte de la Société. Lors de cette formation, la Société sera responsable de l'utilisation de ces fonctions. Careerbuilder pourra, dans le cadre d'un achat effectué par la Société dans un nouveau Bon de Commande, exécuter des fonctions additionnelles pour des projets de modification importants. Cela pourra occasionner des frais supplémentaires.

1.9 Broadbean aura besoin des identifiants d'abonnement de l'ensemble des Sources de Candidats que la Société souhaite utiliser par le biais des Services afin de configurer le compte Broadbean de la Société. La Société accepte de communiquer ces identifiants à Broadbean à sa demande.

1.10 Le fait pour la Société de ne pas (i) communiquer à Broadbean les décisions ou informations requises concernant la création et/ou la configuration de compte, (ii) assister ou communiquer un choix raisonnable de dates pour des sessions de formation utilisateur en ligne, (iii) communiquer à Broadbean les identifiants d'accès au compte Source de Candidats, (iv) mettre à la disposition des Utilisateurs le navigateur/la version nécessaire, ou (v) utiliser les Services après le début de la Durée, ne saurait en aucun cas rendre nuls le présent Contrat ni l'obligation de la Société de s'acquitter des Redevances.

1.11 Broadbean s'assurera que les Services fonctionnent comme dans la démonstration faite à la Société. La Société a procédé aux vérifications d'usage, est convaincue que les Services répondent à ses besoins et reconnaît qu'aucune autre fonctionnalité, flux de travaux ou livrable n'est requis ni attendu des Services sauf si le Bon de Commande le prévoit. Dans le cas où la Société considérerait, une fois le Bon de Commande signé, que les Services ne répondent pas à ses besoins ou déciderait de modifier le cahier des charges convenu, cette décision ne saurait en aucun cas rendre nuls le présent Contrat ni l'obligation de la Société de s'acquitter des Redevances, étant toutefois entendu que Broadbean fera ses meilleurs efforts pour reconfigurer le compte (en utilisant les options de configuration préexistantes de Broadbean) pour répondre aux nouveaux besoins de la Société. Careerbuilder se réserve le droit de facturer des frais supplémentaires si une telle reconfiguration est sollicitée.

1.12 Dans le cas où la Société exigerait que les Services publient sur une Source de Candidats qui ne fait pas partie du réseau de Broadbean (ci-après une "Source Nouvelle"), Broadbean sera libre d'ajouter ou non cette Source de Candidats à son réseau à sa seule discrétion. Broadbean n'a aucune obligation d'ajouter des Sources Nouvelles. Si nécessaire, la Société aidera Broadbean et fera ses meilleurs efforts pour convaincre la Source Nouvelle de fournir une assistance technique à Broadbean afin de créer une intégration qui accepte les annonces électroniques automatisées provenant de Broadbean. Dans le cas où une Source Nouvelle serait dans l'incapacité ou ne souhaiterait pas accepter d'annonces électroniques automatisées de la part de Broadbean, Broadbean ne sera pas tenue de publier des annonces sur cette Source Nouvelle et le fait de ne pas le faire ne saurait en aucun cas rendre nuls le présent Contrat ni l'obligation de la Société de s'acquitter des Redevances. Broadbean pourra publier des annonces manuellement sur des Sources Nouvelles pour la Société moyennant des frais supplémentaires éventuels à déterminer.

1.13 Afin d'utiliser les Services, la Société reconnaît que :

1.13.1 dans le but d'utiliser les Services pour soumettre des offres d'emploi, des annonces ou d'autres informations ou éléments (ci-après les "Annonces") concernant des possibilités d'emploi au sein de la Société et/ou de rechercher des Bases de Données de CV sur certaines Sources de Candidats, la Société peut avoir à conserver des comptes actifs, des comptes approvisionnés ou des crédits auprès de ces Sources de Candidats ;

1.13.2 il incombe exclusivement à la Société de respecter tous les quotas, limites de téléchargement et autres restrictions d'usage imposés par toute Source de Candidats ;

1.13.3 la Société sera seule responsable du respect des conditions d'utilisation de toute Source de Candidats et/ou de tout autre accord entre la Société et la Source de Candidats ;

1.13.4 la Société devra s'acquitter du paiement de l'ensemble des frais dus aux opérateurs de la Source de Candidats.

1.14 La Société s'interdit de divulguer à un tiers son mot de passe d'accès aux Services. La Société fera en sorte que seul son personnel autorisé (ci-après les "Utilisateurs Autorisés") puisse accéder aux Services et que chaque Utilisateur Autorisé utilise son mot de passe individuel (ci-après l'"Identifiant Utilisateur") pour accéder aux Services. La Société fera en sorte que chaque Utilisateur Autorisé utilise exclusivement l'Identifiant Utilisateur qui lui a été attribué et en aucun cas celui de quelqu'un d'autre.

1.15 Broadbean pourra suspendre et/ou modifier temporairement le fonctionnement des Services pour des raisons juridiques ou techniques. Broadbean fera ses meilleurs efforts pour informer la Société à l'avance de toute suspension temporaire ou modification significative mais la Société reconnaît qu'il n'est pas toujours possible de donner un préavis.

Section 2 : Services et responsabilités applicables aux clients Corporate agissant pour leur propre compte

2.1 Sous réserve des conditions du présent Contrat, la Société pourra utiliser les Services dans le but de soumettre des Annonces destinées à être transmises et affichées sur des Sites d'Offres d'Emploi et pour gérer et rendre compte de ses Annonces et des réponses à celles-ci, et, si le Bon de Commande le prévoit, de faire des recherches sur les Bases de Données de CV, dans chacun des cas prévus aux présentes et comme cela est permis en utilisant les fonctionnalités, caractéristiques et outils standards de Broadbean.

2.2 La Société ne pourra utiliser les Services que pour publier des annonces d'emploi pour son propre compte et pour rechercher des candidats pour pourvoir des postes au sein de la Société.

2.3 Si Broadbean agit en tant qu'acheteur médias pour la Société pour acheter des crédits sur une Source de Candidats pour le compte de la Société tel qu'autorisé et demandé par la Société (ci-après "Acheteur Médias"), la Société reconnaît qu'elle demeurera entièrement responsable du respect des conditions d'utilisation de ladite Source de Candidats.

Section 3 : Services et responsabilités applicables aux cabinets de recrutement et aux agences d'intérim

3.1 L'utilisation des Services doit être conforme avec l'exigence selon laquelle chaque utilisateur dispose d'un ensemble unique d'identifiants de connexion.

Section 4 : Services et responsabilités applicables à Talent Search

4.1 Broadbean utilise une solution d'analyse provenant d'un tiers pour créer des dossiers candidats structurés à partir des CV de candidats reçus et ne garantit en aucun cas l'exhaustivité ou l'exactitude de ces dossiers analysés.

Section 5 : Services et responsabilités applicable à Client Feed

5.1 La Société reconnaît que le développement du logiciel Client Feed de Broadbean (ci-après "Client Feed") est conditionné par la fourniture par la Société de toute information raisonnablement demandée par Broadbean et la Société s'assurera que ses systèmes sont conformes aux spécifications techniques de Broadbean.

5.2 Broadbean corrigera tout défaut de fonctionnalité de Client Feed pendant un an à compter de la livraison et par la suite à sa discrétion. La Société reconnaît que toute erreur mineure, bogue ou temps d'arrêt ne saurait constituer un manquement à la présente disposition.

5.3 L'ensemble des droits de propriété intellectuelle relatifs à Client Feed, notamment son développement, appartient à Broadbean et la Société n'a pas le droit d'utiliser Client Feed si ce n'est dans le cadre des services fournis par Careerbuilder à la Société.

5.4 Broadbean ne débutera les travaux de développement de Client Feed qu'une fois qu'elle aura reçu l'ensemble de la documentation nécessaire de la part de la Société. C'est à ce moment que le délai de développement estimé débutera.